

1. *Débitrice:* **Les Presses de la Venoge SA**, route de Pâle, 1026 **Denges**

2. *Remarques:* A vous tous tiers intéressés

Le président du tribunal de l'arrondissement de la Côte statuera en son audience du mardi 30 novembre 2004 à 9 heures, à Nyon, au Tribunal d'arrondissement, route de St-Cergue 38, sur la requête de sursis concordataire déposée par Les Presses de la Venoge SA, représentée par l'agent d'affaires breveté Serge Maret à Lausanne.

L'effet suspensif est prononcé, de sorte que les poursuites et requêtes de faillite sont suspendues jusqu'à droit connu sur la présente demande.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la société débitrice.

Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon

(02528050)